

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« 40 Jours Anniversaire Réseau Aluminiers TECHNAL® »

ARTICLE 1 – ORGANISATION ET DUREE

HYDRO BUILDING SYSTEMS FRANCE, SARL, marque TECHNAL®
Société de droit français à responsabilité limitée au capital de 64 417 800 Euros,
Dont le siège social est à Toulouse 270 rue Léon Joulin,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse
sous le n° 451 221 295, titulaire du numéro de TVA FR88 451 221 295,

organise du **6 mars 2021 au 15 avril 2021** un Jeu avec obligation d'achat préalable auprès de ses Partenaires Aluminiers TECHNAL®, intitulé « 40 Jours Anniversaire Réseau Aluminiers TECHNAL® » (ci-après "le Jeu").

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (Etat civil faisant foi) résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe, des membres du personnel des Partenaires et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera admis qu'une seule participation et une seule dotation par foyer (même nom, même adresse postale et/ou même adresse mail) pendant toute la durée de validité du jeu. En cas d'inscriptions multiples, seule la première participation valablement enregistrée sera prise en compte sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

La participation au Jeu est soumise à la condition préalable de la signature et l'acceptation d'un devis pour la réalisation de travaux de **menuiseries aluminium** avec les produits de la marque TECHNAL® exclusivement auprès de l'un des Partenaires participants à l'opération.

Par produits de la marque TECHNAL® on entend l'ensemble des produits **aluminium** de la gamme TECHNAL® distribués par les Partenaires. Ne sont pas compris les produits complémentaires tels que : porte de garage, volet roulants, stores équipements domotique (alarmes notamment).

La participation au Jeu est limitée à un (1) devis par participant et par Partenaire.

Les Partenaires sont les Aluminiers TECHNAL® exploitant sous leur enseigne propre ou sous l'enseigne Maisons de Lumière by TECHNAL®.

Les Partenaires participants figurent en Annexe 1 au présent règlement.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DU JEU

3.1 – Durée

La participation au Jeu est ouverte du **6 mars 2021 au 15 avril 2021** ces dates incluses. Durant cette période, le Participant pourra s'inscrire au Jeu auprès de l'un des Partenaires participant à l'opération tels que visés à l'article 2 ci-dessus.

3.2 – Conditions

Le Jeu est ouvert à tout Candidat, personne physique, sous réserve de la signature préalable et l'acceptation par le Partenaire du devis comportant les **produits aluminium** de la gamme TECHNAL® dans les conditions précisées à l'article 2 ci-dessus.

Le Partenaire, une fois le devis signé et accepté, procédera à l'inscription du Participant sur la plateforme digitale de tirages au sort mise au point et propriété de la Société Organisatrice.

Pour que son inscription soit prise en compte, le Participant devra fournir les renseignements suivants au Partenaire :

- ses nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail ;
- un plan ou croquis avec mesures prises par lui-même des travaux de menuiseries projetés,
- et une copie du devis accepté et accompagné du paiement de l'acompte.

Le Participant devra également indiquer s'il consent à recevoir des offres commerciales du Partenaire par e-mail.

Toutes les informations renseignées par le Participant dans le formulaire sont traitées uniquement par la Société Organisatrice.

Sur l'ensemble des Participants visés ci-avant, les gagnants seront désignés par un tirage au sort et remporteront les lots tel que décrits ci-après à l'Article 4 du présent règlement.

3.3 – Tirages au sort

Il sera procédé à un (1) tirage au sort au plan national c'est-à-dire incluant tous les Partenaires participants, en utilisant une méthode assistée par informatique.

Et il sera procédé à quatre (4) tirages au sort au plan régional c'est-à-dire incluant tous les Partenaires participants dans l'une des quatre (4) Régions définies en Annexe 2, en utilisant une méthode assistée par informatique.

Les Régions des quatre (4) tirages au sort sont définies en Annexe 2 au présent règlement.

Chaque Participant pourra être désigné gagnant deux (2) fois, une (1) fois sur le plan national et une (1) fois sur le plan régional en fonction de sa Région de référence.

Chaque Participant génère un numéro de référence aléatoire via un formulaire informatique le jour de leur inscription. Le jour des tirages, le ou les numéros de référence inscrits sont

rapprochés du cours du Dow Jones à l'ouverture de la bourse. Pour être désigné gagnant, cette dernière opération s'effectue sous le contrôle de deux (2) témoins désignés par la Société Organisatrice attestant de leur présence.

L'outil informatique de recueil des données de chaque inscrit, le système de désignation de référence aléatoire, ainsi que le programme de rapprochement des références des gagnants est une solution informatique en langage HTML 5 et PHP sur une base de données MySQL sur serveur sécurisé. L'hébergement de la solution est assuré par la société GEFIGRAM – 815, avenue Pierre Brossolette - 83300 Draguignan.

ARTICLE 4 – DESCRIPTION DU LOT – DESIGNATION DU GAGNANT

Les tirages au sort se dérouleront durant la semaine du **19 au 24 avril 2021**.

4.1 – Définition de la dotation

Le Jeu est doté des lots suivants (ci-après « Lot »), qui seront attribués aux Participants (ci-après le « Participant Gagnant ») dans les conditions telles que précisées à l'Article 4.2 ci-après et uniquement sur les travaux de **menuiseries aluminium** réalisés avec les produits de la marque TECHNAL® .

Le gagnant du tirage au sort national se verra attribuer le lot ci-après :

Lot national : Le remboursement par le Partenaire du montant TTC du projet objet du devis signé et accepté plafonné à la somme de 10 000 Euros du montant TTC dudit devis.

Les gagnants des tirages au sort régionaux se verront attribuer le lot ci-après pour sa Région :

Lot région Nord-Ouest : Le remboursement par le Partenaire du montant TTC du projet objet du devis signé et accepté plafonné à la somme de 1500 Euros du montant TTC dudit devis.

Lot région Nord-Est : Le remboursement par le Partenaire du montant TTC du projet objet du devis signé et accepté plafonné à la somme de 1500 Euros du montant TTC dudit devis.

Lot région Sud-Ouest : Le remboursement par le Partenaire du montant TTC du projet objet du devis signé et accepté plafonné à la somme de 1500 Euros du montant TTC dudit devis.

Lot région Sud-Est : Le remboursement par le Partenaire du montant TTC du projet objet du devis signé et accepté plafonné à la somme de 1500 Euros du montant TTC dudit devis.

La dotation est, pour le gagnant, non modifiable, non échangeable. Si le gagnant souhaite des prestations supplémentaires non comprises dans le descriptif de la dotation ou si les prestations liées choisies par le gagnant correspondent à une valeur commerciale plus élevée que celle initialement prévue par la Société Organisatrice, le surcoût sera alors à la charge personnelle exclusive du gagnant. La valeur de la dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. La dotation ne peut faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. La dotation sera adressée au gagnant à l'adresse communiquée

par ses soins lors de l'inscription au Jeu. La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

ARTICLE 5 – MODALITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au tirage au sort, il suffit à la personne intéressée, de :

- Se faire connaître auprès des Partenaires participants à l'opération, dans leur showroom ou points de vente, en justifiant de la condition préalable de signature d'un devis telle que visée à l'article 2 ci-dessus.

Toutes les informations renseignées par le Participant dans le cadre de ce jeu sont traitées uniquement par la Société organisatrice.

Le gagnant autorise la Société organisatrice à publier son nom sur Internet. Le nom du gagnant pourra être affiché sur le site Internet et les réseaux sociaux de la Société Organisatrice et des Partenaires.

Dans un délai de 48 heures maximum à l'issue du tirage au sort, le Partenaire contactera, par courrier électronique, le Participant Gagnant afin de lui notifier son gain et la marche à suivre pour en bénéficier. Le Participant Gagnant devra confirmer par retour de courrier électronique à la Société organisatrice l'acceptation du lot dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception du courrier électronique de la Société organisatrice, étant précisé que le Participant Gagnant devra préciser, dans ce courrier électronique de confirmation, son adresse postale ainsi qu'un numéro de téléphone où le joindre. Dans l'hypothèse où le gagnant ne répond pas ou ne confirme pas son acceptation du Lot par retour de courrier électronique et/ou dans le délai et les conditions précités, le Participant Gagnant perdra l'octroi du Lot, qui pourra être remis en jeu, sans recours possible de sa part.

ARTICLE 6– MODIFICATION DU LOT

Le lot n'est ni transmissible, ni échangeable. L'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer le lot annoncé par un lot équivalent de même valeur.

ARTICLE 7 – PUBLICITE DU GAGNANT

Le Participant Gagnant autorise par avance l'Organisateur à utiliser son nom dans toute action ou manifestation publi-promotionnelle, sans que cette utilisation fasse l'objet d'une quelconque rémunération, droit ou avantage autre que la remise du lot gagné, pour une durée de 2 ans maximum à compter de la date de collecte. Si le Participant Gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître à l'Organisateur en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : infos@technal.com.

ARTICLE 8 – FORCE MAJEURE ET MODIFICATIONS

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve,

dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation. Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un dépôt d'avenant auprès de Me Antoine Ferrer, Huissier de justice 19, rue Antoine Ricord 31000 TOULOUSE.

ARTICLE 9 – REGLEMENT

Le présent Règlement est déposé auprès de Me Antoine Ferrer – huissier de justice 19 Rue Antoine Ricord, 31110 Toulouse. Toute modification du Règlement donnera lieu un nouveau dépôt. L'intégralité du Règlement sera consultable en ligne sur : <https://www.technal.com/fr/fr/particuliers/actualites/>

Il peut être adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande sous pli suffisamment affranchi (joindre ses coordonnées) en écrivant dans un délai ne pouvant excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la fin de l'opération : (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu: HYDRO BUILDING SYSTEMS France – TECHNAL Service Réseau AT 270 rue Léon Joulin 31037 TOULOUSE CEDEX.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve de son règlement complet. En participant, le joueur certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour jouer au jeu et s'engage à respecter les conditions du présent règlement ainsi que les lois et réglementations applicables au jeu.

ARTICLE 11 – LIMITE DE RESPONSABILITE

11.1. – La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la connexion Internet, aux communications téléphoniques, au mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant toute la durée du Jeu.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux participants et maintenir des infrastructures, informations et outils fonctionnels et vérifiés. Elle ne saurait toutefois être tenue responsable de la défaillance du matériel des participants (ordinateur, logiciels, outils de connexion internet, téléphone, serveurs...), de la perte de données susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable à la Société Organisatrice et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation au Jeu. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son matériel et les données stockées sur ses équipements (informatique et téléphonique) contre toute atteinte. La participation au Jeu implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage émanant de tiers et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou de tout autre aléas lié aux services postaux.

11.2. – Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

11.3. – La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique

survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

11.4. – Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitablees ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse postale, ni par son adresse électronique, ni par son numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne recevra donc ni sa dotation, ni aucun dédommagement ou indemnité.

11.5. – Dans le cas où la Société Organisatrice ne parviendrait pas à joindre le gagnant, ni par e-mail, ni par téléphone (conformément aux coordonnées indiquées dans le formulaire d'inscription) après 2 tentatives (en laissant des messages sur la boîte e-mail et/ou sur le répondeur téléphonique du gagnant), le gagnant n'ayant pas réclamé son gain dans un délai de 15 jours suivant la date de l'e-mail ou du message téléphonique lui notifiant son gain, ou n'aurait pas retiré sa dotation pendant les délais impartis à la Poste, sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera la propriété de la Société Organisatrice.

11.6. – En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 12 – CORRESPONDANCES

Aucune correspondance ou demande non conforme (incomplète, illisible, erronée, insuffisamment affranchie, expédiée en recommandé, renvoyée hors délai ou parvenue par courrier électronique) ne sera pris en compte.

ARTICLE 13 – DISQUALIFICATION

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur code postal et leur téléphone, ainsi que la condition d'achat préalable, dans le cadre du Jeu. Toute participation non conforme au présent Règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle. Toute fraude ou tentative de fraude est proscrite. La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

ARTICLE 14 – EXONERATION DE RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de la bonne exécution des prestations objet du Lot. La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

ARTICLE 15 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEURS

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de ce Jeu est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de la Société Organisatrice.

ARTICLE 16 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le Jeu est soumis au droit français. Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions compétentes.

ARTICLE 17– DONNEES PERSONNELLES

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement Européen n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les données à caractère personnel relatives aux Participants (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, etc.) sont traitées exclusivement par la Société Organisatrice, afin d'assurer l'exécution du Jeu.

La Société Organisatrice s'engage à :

- traiter les données à caractère personnel des Participants de manière licite, loyale et transparente ;
- collecter les données à caractère personnel des Participants pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas les traiter ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités ;
- s'assurer que les données à caractère personnel des Participants sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- s'assurer que les données à caractère personnel des Participants sont exactes et tenues à jour.

Le Participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données à caractère personnel, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement dans la mesure de son applicabilité. Sa réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante : rgpd.hbsfrance@hydro.com

Le Participant peut s'opposer au traitement de certaines données à caractère personnel, pour des motifs légitimes.

Les données à caractère personnel du Participant seront conservées pendant la durée d'exécution du Jeu, sans préjudice des dispositions législatives ou réglementaires imposant une durée de conservation particulière.

En outre, ses données à caractère personnel ne feront l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne.

Enfin, le Participant dispose du droit d'introduire, le cas échéant, une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés, <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

ANNEXE 1 : Liste des Partenaires participants

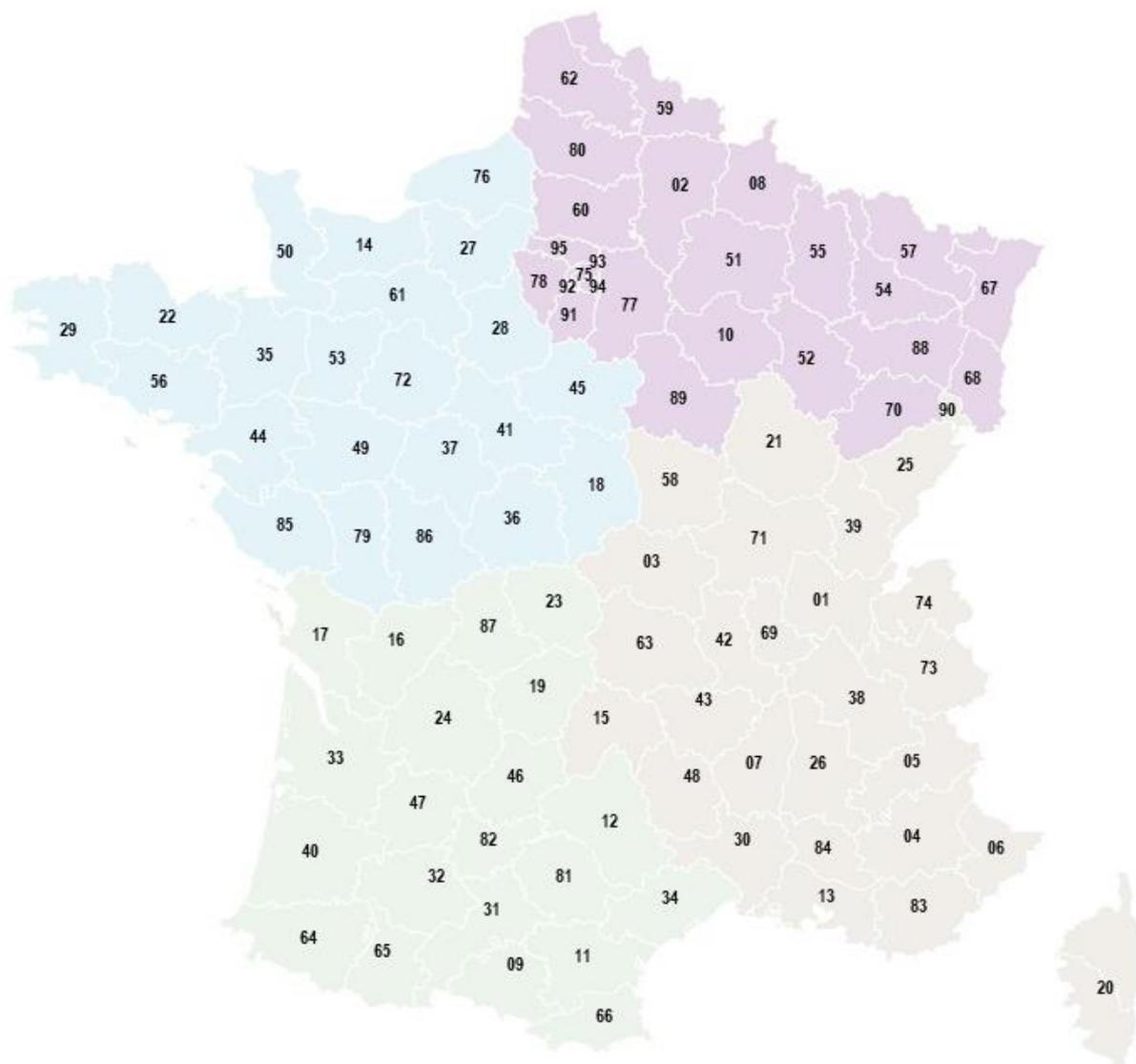
RÉGION	SOCIÉTÉ	CP	COMMUNE	ADRESSE MAIL
Nord-Ouest	A.L.D.	37270	LARCAY	secretariat@ald37.fr
Nord-Est	A.M.D.F.	92173	VANVES	amdf@amdf.fr
Nord-Est	A.R.T. DE L'HABITAT - MAISONS DE LUMIERE TECHNAL 77	77360	VAIRES SUR MARNE	contact@artdelhabitat.com
Nord-Est	A.V.I.	95270	ASNIERES/OISE	avi@avi.fr
Nord-Est	ACMA	94600	CHOISY LE ROI	contact@acma-fenetres.com
Sud-Ouest	ACS SAS ALU.CONCEPTS SYSTEMES	31320	CASTANET TOLOSAN	contact@acs-menuiserie.com
Nord-Ouest	ALU GLACE	18230	SAINT DOULCHARD	alu.glace@wanadoo.fr
Sud-Ouest	ALU GLASS	87500	ST YRIEIX LA PERCHE	sarl.aluglass@wanadoo.fr
Sud-Est	ALU GRANON	84300	CAVAILLON	alu.granon@wanadoo.fr
Sud-Est	ALU SERVICE	20167	MEZZAVIA	aluservice@wanadoo.fr
Sud-Est	ALU STYLE - LOYETTES	01360	LOYETTES	alu.style@free.fr
Sud-Est	ALU STYLE - ST PRIEST	69800	SAINT PRIEST	contact@balu-technal.fr
Sud-Est	ALUBOIS	07100	ANNONAY	contact@alubois.fr
Nord-Ouest	ALUCEA	79010	NIORT CEDEX	contact@alucea.com
Sud-Est	ALURONALP	38300	SAINT SAVIN	secretariat.aluronalp@gmail.com
Sud-Ouest	AMIEL ALU - ALU SUD SARL	11100	NARBONNE	amielalu@orange.fr
Sud-Ouest	ANGLES ETS	12100	MILLAU	ets-angles@wanadoo.fr
Nord-Est	B M V MIROITERIE	94851	IVRY/SEINE CEDEX	bmvbat94@gmail.com
Sud-Est	BAR ALU	13012	MARSEILLE 12	baralu@orange.fr
Sud-Ouest	BASPEYRAS MENUISERIE	24230	VELINES	hollaender.nicolas@gmail.com
Sud-Ouest	BIRON ALU - GENSAC LA PALLUE	16130	GENSAC LA PALLUE	contact@bironalu.fr
Sud-Ouest	BIRON ALU - ROYAN	17100	ROYAN	contact@bironalu.fr
Sud-Est	BORELLO ISOCLAIR	38110	ST CLAIR DE LA TOUR	info@borello-isocclair.com
Nord-Ouest	BOUCLET ETIENNE SARL	41100	VENDOME	contact@etiennebouclet.com
Sud-Est	BOUDIER METALLERIE	21302	CHENOVE CEDEX	magasin@boudier-metallerie.fr
Nord-Ouest	BROUTIN ALU	49400	DISTRE	menuiseries@broutin-alu.fr
Nord-Ouest	CAMUS BRAUD SARL	85690	NOTRE-DAME-DE MONTS	contact@camusbraud.fr
Sud-Est	C'CONFORT	83260	LA CRAU	contact@cconfort.com
Sud-Ouest	CASTAING ALUMINIUM	40800	AIRE/ADOUR	acastaing@castaingaluminium.com
Nord-Est	CFIM	77330	OZOIR LA FERRIERE	jose@cfim.fr
Nord-Est	CHARLES COSTA SA	75020	PARIS 20	contact@charles-costa.fr
Sud-Est	CICIARELLI ALU	30132	CAISSARGUES	direction@ciciarelli.com
Nord-Est	DADEAU MENUISERIE	70007	VESOUL CEDEX	dadeau.freres@wanadoo.fr
Sud-Ouest	DANIEL BORIES SAS	34690	FABREGUES	info@danielbories.com
Sud-Ouest	ENTREPRISE P.O.	31700	CORNEBARRIEU	philippe.onno@entreprise-po.fr
Nord-Ouest	ENTREPRISE THIEBAULT	35500	VITRÉ	
Nord-Ouest	ESPACE ALU	85270	ST HILAIRE DE RIEZ	espacealu-merceron@orange.fr
Sud-Est	ETS CANAC MENUISERIES	48000	MENDE	menuiseries@canacentreprises.fr
Sud-Ouest	EVS ETS PUJOL	11570	PALAJA	contact@evs-etspujol.fr
Nord-Ouest	FABRIX	86061	POITIERS CEDEX 9	info86@fabrix.fr
Nord-Est	FLANDRE ALU MENUISERIE	59270	METEREN	flandre-alu@orange.fr

Sud-Est	FORET ETS	43410	LEMPDES	gforet@foret-entreprise.fr
Nord-Est	FOUCAULT MENUISERIE	62190	LILLERS	contact@foucaultsarl.com
Nord-Est	FRANCAISE DE MIROITERIE	94240	L'HAY LES ROSES	francaisedemiroiterie@orange.fr
Nord-Est	France VERRE	59380	ARMOUITS CAPPEL	contact@franceverre.fr
Nord-Ouest	GAILLARD ETS	85140	LES ESSARTS	administration@ets-gaillard.fr
Sud-Ouest	GBM SCOP NOUVELLE MIROITERIE	87170	ISLE	accueil@miroiteriegbm.com
Nord-Est	GROULT METALLERIE	60240	FLEURY	groult.metallerie@wanadoo.fr
Sud-Est	HARMONIE DE L'HABITAT	13120	GARDANNE	contact@harmonie-habitat.fr
Nord-Est	HERSAIN MIROITERIE	75017	PARIS 17	contact@miroiteriehersain.com
Nord-Ouest	ISOL 1	53100	MAYENNE	isol1@isol1.fr
Sud-Est	ISOLATION CONFORT	69360	SOLAIZE	contact@isolationconfort.com
Sud-Est	JEAN-LUC FEBVRE MENUISERIE	71420	GENELARD	febvre.jean-luc@wanadoo.fr
Nord-Ouest	JLR ALU	49124	ST BARTHELEMY D'ANJOU	accueil@jralu.fr
Nord-Ouest	LA MIROITERIE DE CORNOUAILLE	29018	QUIMPER CEDEX	contact@miroiterie-cornouaille.fr
Nord-Ouest	LA MIROITERIE RAUB	29820	GUILERS	miroiterie-brest@raub.fr
Sud-Ouest	LA NOUVELLE MIROITERIE - DAX	40000	MONT DE MARSAN	contact@nouvelle-miroiterie.fr
Sud-Ouest	LA NOUVELLE MIROITERIE - MONT-DE-MARSAN	40106	DAX CEDEX	contact@nouvelle-miroiterie.fr
Sud-Ouest	LABASTERE 31	31190	AUTERIVE	toulouse@labastere.fr
Sud-Ouest	LABASTERE 33	33610	CANEJEAN	bordeaux@labastere.fr
Sud-Ouest	LABASTERE 40	40180	TERCIS LES BAINS	landes@labastere.fr
Sud-Ouest	LABASTERE 64	64100	BAYONNE	particuliers@labastere.fr
Sud-Est	LAGOUTTE ET FILS	58000	NEVERS	patricelagoutte@lagoutte.pro
Sud-Ouest	LAPEGUE HABITAT	40990	MEES	contact@lapeguehabitat.fr
Sud-Est	LES ATELIERS VEYRON	83560	GINASSERVIS	secretariat@lesateliersveyron.com
Nord-Est	L'EXPERT EN BATIMENT	93290	TREMBLAY EN France	info@lexpertenbatiment.fr
Sud-Ouest	M.A.S.	31170	TOURNEFEUILLE	contact@mas31.fr
Sud-Ouest	M.S.R.D.	24100	Bergerac	contact@miroiterieroques.fr
Nord-Ouest	M.V.G. MENUISERIE	14440	DOUVRES LA DELIVRANDE	contact@dg-renovation.com
Sud-Ouest	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNICAL 19	19100	BRIVE LA GAILLARDE	man-mas@wanadoo.fr
Sud-Est	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNICAL 21	21000	DIJON	magasin@boudier-metallerie.fr
Sud-Est	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNICAL 26	26500	BOURG LES VALENCE	secretariat@pas26.fr
Sud-Ouest	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNICAL 31	31830	PLAISANCE DU TOUCH	
Sud-Ouest	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNICAL 33 - ARCACHON	33260	LA TESTE DE BUCH	
Sud-Ouest	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNICAL 33 - BORDEAUX	33300	BORDEAUX	
Sud-Ouest	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNICAL 34	34130	MAUGUIO	info@danielbories.com
Nord-Ouest	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNICAL 35	35530	BRECE	
Sud-Est	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNICAL 42	42300	ROANNE	roanne@mdlbytechnal.fr
Nord-Ouest	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNICAL 44	44400	REZE	nantes-sud@mdlbytechnal.fr
Nord-Ouest	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNICAL 56	56000	VANNES	mdl-vannes@baiesalu.fr

Nord-Est	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 59	59000	LILLE	commercial.MDL.Lille@foucaultsarl.com
Nord-Est	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 60	60500	CHANTILLY	chantilly@avi.fr
Sud-Ouest	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 66	66680	CANOHES	cedric@scdalu.fr
Nord-Est	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 75	75015	PARIS	cecile.r@charles-costa.fr
Nord-Est	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 89 - A.B.C.	89380	APPOIGNY	accueil@alubatimentconcept.pro
Nord-Est	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 91 - ACM MARIE	91700	STE GENEVIEVE DES BOIS	acm.cbrun@vmb91.fr
Nord-Est	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 91 - BAIES À 9	91230	MONTGERON	agence.paris-saclay@close2home.fr
Nord-Est	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 91 - CLOSE2HOME	91400	ORSAY	agence.paris-saclay@close2home.fr
Nord-Est	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 92	92120	MONTRouGE	amdf@amdf.fr
Nord-Est	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 93	93160	NOISY LE GRAND	
Nord-Est	MAISONS DE LUMIERE BY TECHNAL 94	94210	SAINT MAUR DES FOSSES	amdf@amdf.fr
Sud-Ouest	MANIERE & MAS	19100	BRIVE LA GAILLARDE	man-mas@wanadoo.fr
Sud-Ouest	MAP MENUISERIES	33290	BLANQUEFORT	contact@map-menuiseries.fr
Nord-Ouest	MARCHAND S.A.	76200	DIEPPE	marchand.miroiterie@wanadoo.fr
Sud-Ouest	MARMER S.A.	65690	BARBAZAN DEBAT	contact@marmer.fr
Nord-Est	MENUISAL 92	92140	CLAMART	contact@menuisal92.fr
Sud-Est	MENUISERIE ARTS DECO	13880	VELAUX	contact@menuiserieartdeco.fr
Sud-Ouest	MENUISERIE CARRION	34450	VIAS	laurent.carrion@wanadoo.fr
Nord-Ouest	MENUISERIE LEMASSON	50110	TOURLAVILLE	contact@miroiterie-lemasson.fr
Nord-Est	MENUISERIE NANTIER FRÈRES	60220	BOUVRESSE	sarlNantier@wanadoo.fr
Nord-Est	MENUISERIE TAPPREST FRÈRES	10800	MOUSSEY	menuiserie@tapprest.fr
Sud-Est	MENUISERIES DE LUMIERE 83	83470	ST MAXIMIN la SAINTE BEAUME	contact@mdl83.fr
Nord-Ouest	MENUSIERIE SERVICES - BLANGY SUR BRESLE	76340	BLANGY/BRESLE	contact@sth-production.fr
Nord-Ouest	MENUSIERIE SERVICES - NEUFCHÂTEL-EN-BRAY	76270	NEUFCHÂTEL-EN-BRAY	menuiserie-services2@wanadoo.fr
Nord-Ouest	MERIEAU SARL	44650	CHAUMES-EN-RETZ	info@merieau.eu
Nord-Ouest	METALLERIE SERRURERIE JOEL SALMON	76790	LE TILLEUL	sarl@joelsalmon.fr
Nord-Est	MGM - MIROITERIE GÉNÉRALE DE MEAUX	77470	TRILPORT	contact@miroiteriedemeaux.com
Sud-Ouest	MIROITERIE & MENUISERIES D'AUNIS	17140	LAGORD	infos@miroiteriedaunis.fr
Sud-Est	MIROITERIE DE LA LOUE	03410	Saint-Victor	laloue03@free.fr
Nord-Ouest	MIROITERIE DU BLAVET	56300	SAINT-THURIAU	miroiterie.du.blavet@wanadoo.fr
Nord-Ouest	MIROITERIE DU COTENTIN	50700	VALOGNES	contact@miroiterieducotentin.fr
Sud-Est	MIROITERIE LAUMOND	15007	AURILLAC CEDEX	nicolas@laumond.fr
Sud-Est	MIROITERIE PERTUISIENNE	84120	PERTUIS	miroiterie-pertuis@wanadoo.fr
Sud-Ouest	MIROITERIE POINT VERRE	46100	FIGEAC	contact@pointverre.fr
Sud-Est	MORSELLI LOURTET	06000	NICE	contact@morselli06.com
Sud-Ouest	MSRD	24100	Bergerac	contact@miroiterieroques.fr
Nord-Ouest	NORGLASS	27930	GUICHAINVILLE	norglass@wanadoo.fr
Sud-Ouest	NORMAND	34800	CLERMONT L'HERAULT	contact@normand-alu.com

Nord-Est	NORMIVER	80080	AMIENS	contact@normiver.com
Nord-Est	O.P.M.	70170	PORT/SAONE	pinot.olivier@wanadoo.fr
Sud-Ouest	OMBRE ET CONFORT	34280	LA GRANDE MOTTE	ombre-confort@wanadoo.fr
Sud-Est	ORIEL	74500	AMPHION LES BAINS	oriel@orange.fr
Nord-Est	OUEST METAL	78420	CARRIERES/SEINE	
Sud-Est	PAS 26 - PAGNOUX ALUMINIUM SECURITE	26500	BOURG LES VALENCE CEDEX	secretariat@pas26.fr
Sud-Est	PERRET & ASSOCIES	63670	LA ROCHE BLANCHE	christian.perret.sa@wanadoo.fr
Sud-Est	PORTAL ALUMINIUM	13600	LA CIOTAT	portal.u@wanadoo.fr
Sud-Est	PORTE FENETRE VOLET	25000	BESANÇON	contact@porte-fenetre-volet.com
Sud-Est	QUILLOT SARL	01200	BELLEGARDE/VALSERINE	quillotv@aol.com
Sud-Est	RADREAU SERRURERIE	21200	BEAUNE	denis.rorato@radreau.fr
Nord-Est	RAMBOLITAINE MIROITERIE	78120	RAMBOUILLET	miroiterie.rambouillet@wanadoo.fr
Nord-Ouest	RAUB LANNION MIROITERIE	22300	LANNION	miroiterie-lannion@raub.fr
Sud-Ouest	RAYNAUD MIROITERIE	87020	LIMOGES CEDEX 9	accueil@miroiterie-raynaud.com
Sud-Ouest	REY ALU DO INVEST	81110	DOURGNE	etsrey@wanadoo.fr
Sud-Ouest	RIEU DIDIER	32390	MONTESTRUC/GERS	sarl.rieu@wanadoo.fr
Sud-Est	ROMANET SARL	73420	VOGLANS	contact@romanet-alu.fr
Sud-Ouest	ROUERGUE ALUMINIUM	12000	RODEZ	lcostes@rouerguealu.com
Nord-Est	S.A.M.	78760	JOUARS PONTCHARTRAIN	contact@sam78.com
Sud-Ouest	S.A.M.G.	09100	PAMIERS	samg@samg.fr
Nord-Ouest	SERRURERIE CHALLANDAISE	85300	CHALLANS	contact@serrurierchallandaie.com
Nord-Est	SERRURERIE FRECHIN	08300	RETHEL	frechin.sa@orange.fr
Sud-Ouest	SEVERAC ALUMINIUM - GALTIER	12150	SEVERAC D'AVEYRON	galtier.12@wanadoo.fr
Sud-Ouest	SML SAS	47110	STE LIVRADE/LOT	accueil@sml47.com
Sud-Ouest	SOMIREY	33340	LESPARRE MEDOC CEDEX	somirey@wanadoo.fr
Nord-Ouest	SUD METALLERIE	45680	DORDIVES	contact@sudmetallerie.com
Nord-Est	SUNALUX DESIGN	67150	ERSTEIN	contact@sunaluxdesign.fr
Nord-Ouest	T.M.A MENUISERIE	49070	BEAUCOUZE	karine.pillet@tma-menuiserie.fr
Nord-Est	TECHNIGLASS	77410	CLAYE SOUILLY	contact@techniglass.fr
Sud-Ouest	TOULOUSAIN DE MIROITERIE	31830	PLAISANCE DU TOUCH	contact@stmiroiterie.fr
Sud-Ouest	TRAMONT ELORZA	32000	AUCH	sas.tramont@wanadoo.fr
Sud-Est	V.M.V.	42704	FIRMINY CEDEX	vmv@vmv.fr
Sud-Ouest	VERRE ALU AQUITAINE	82200	MOISSAC	verrealu82@gmail.com
Sud-Est	VIDAL ALU France	30340	MEJANNE LES ALES	vidalalu@vidalalu-france.fr
Sud-Ouest	VILLEFRANCHOISE MIROITERIE	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	mie.villefrancoise@wanadoo.fr

ANNEXE 2 : Découpage des Régions



Nord-Ouest

Nord-Est

Sud-Ouest

Sud-Est

REGION d'attribution	NUMÉRO du département	NOM du département
Sud-Est	1	Ain
Nord-Est	2	Aisne
Sud-Est	3	Allier
Sud-Est	4	Alpes-de-Haute-Provence
Sud-Est	5	Hautes-Alpes
Sud-Est	6	Alpes-Maritimes
Sud-Est	7	Ardèche
Nord-Est	8	Ardennes
Sud-Ouest	9	Ariège
Nord-Est	10	Aube
Sud-Ouest	11	Aude
Sud-Ouest	12	Aveyron
Sud-Est	13	Bouches-du-Rhône
Nord-Ouest	14	Calvados
Sud-Est	15	Cantal
Sud-Ouest	16	Charente
Sud-Ouest	17	Charente-Maritime
Nord-Ouest	18	Cher
Sud-Ouest	19	Corrèze
Sud-Est	2A	Corse-du-Sud
Sud-Est	2B	Haute-Corse
Sud-Est	21	Côte-d'Or
Nord-Ouest	22	Côtes d'Armor
Sud-Ouest	23	Creuse
Sud-Ouest	24	Dordogne
Sud-Est	25	Doubs
Sud-Est	26	Drôme
Nord-Ouest	27	Eure
Nord-Ouest	28	Eure-et-Loir
Nord-Ouest	29	Finistère
Sud-Est	30	Gard
Sud-Ouest	31	Haute-Garonne
Sud-Ouest	32	Gers
Sud-Ouest	33	Gironde
Sud-Ouest	34	Hérault
Nord-Ouest	35	Ille-et-Vilaine
Nord-Ouest	36	Indre
Nord-Ouest	37	Indre-et-Loire
Sud-Est	38	Isère
Sud-Est	39	Jura

Sud-Ouest	40	Landes
Nord-Ouest	41	Loir-et-Cher
Sud-Est	42	Loire
Sud-Est	43	Haute-Loire
Nord-Ouest	44	Loire-Atlantique
Nord-Ouest	45	Loiret
Sud-Ouest	46	Lot
Sud-Ouest	47	Lot-et-Garonne
Sud-Est	48	Lozère
Nord-Ouest	49	Maine-et-Loire
Nord-Ouest	50	Manche
Nord-Est	51	Marne
Nord-Est	52	Haute-Marne
Nord-Ouest	53	Mayenne
Nord-Est	54	Meurthe-et-Moselle
Nord-Est	55	Meuse
Nord-Ouest	56	Morbihan
Nord-Est	57	Moselle
Sud-Est	58	Nièvre
Nord-Est	59	Nord
Nord-Est	60	Oise
Nord-Ouest	61	Orne
Nord-Est	62	Pas-de-Calais
Sud-Est	63	Puy-de-Dôme
Sud-Ouest	64	Pyrénées-Atlantiques
Sud-Ouest	65	Hautes-Pyrénées
Sud-Ouest	66	Pyrénées-Orientales
Nord-Est	67	Bas-Rhin
Nord-Est	68	Haut-Rhin
Sud-Est	69	Rhône
Nord-Est	70	Haute-Saône
Sud-Est	71	Saône-et-Loire
Nord-Ouest	72	Sarthe
Sud-Est	73	Savoie
Sud-Est	74	Haute-Savoie
Nord-Est	75	Paris
Nord-Ouest	76	Seine-Maritime
Nord-Est	77	Seine-et-Marne
Nord-Est	78	Yvelines
Nord-Ouest	79	Deux-Sèvres
Nord-Est	80	Somme
Sud-Ouest	81	Tarn

Sud-Ouest	82	Tarn-et-Garonne
Sud-Est	83	Var
Sud-Est	84	Vaucluse
Nord-Ouest	85	Vendée
Nord-Ouest	86	Vienne
Sud-Ouest	87	Haute-Vienne
Nord-Est	88	Vosges
Nord-Est	89	Yonne
Sud-Est	90	Territoire de Belfort
Nord-Est	91	Essonne
Nord-Est	92	Hauts-de-Seine
Nord-Est	93	Seine-St-Denis
Nord-Est	94	Val-de-Marne
Nord-Est	95	Val-D'Oise